ALGERIE TELECOMS EPE / SPA

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS DE BOUIRA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Réf: AT/DOT10/SDTO/DRT/ 19 /2024

Bouira, le : 20/02//2024.

A Monsieur :
Le gérant de l'entreprise ETB OPTI MANS

Objet : Mise en demeure.

Vu le Marché N°:17/2023, du 27/12/2023.
- Vu le Bon de Commande des Travaux N°11/2024 du 18/01/2024,
- Vu l'Ordre de Service N°029/2024 du 01/02/2024.
- Vu la notification du Marché du 23/01/2024.
- Vu le PV d'ouverture des travaux du 04/02/2024.

La commission chargée du suivi de chantier nous a signalé que :

- *Votre entreprise ETB OPTI MANS n'a pas respecté les normes de l'autorisation des Travaux N°124 du 18/01/2024, notamment l'article 02 qui stipule le respect des réserves et recommandations de la commission de wilaya chargée d'étude de demandes d'autorisations de réseau de voirie.*

A cet effet, J'ai le regret de vous informer, que je vous mets en demeure pour le projet « Travaux de réalisation d'infrastructures d'accueil, pose de Câble à Fibres Optiques: VILLAGE OUED EL BERDI » concernant la réalisation de la traversée de route avec micro tranchée au lieu de forage horizontal, Pour toutes modifications, il Ya lieu de se conformer à l'article 10 du contrat.

Vous assumeriez toutes les conséquences liées au non-respect de l'autorisation susmentionné.

La remise en état de la traversée doit être achevée dans les 48 heures.

Le Directeur:

اتصالات الجزائر ش.ذ.أ
المدير العام للاتصالات البويرة
إمضاء : كمال سليلي